

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00
Union Postale
Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Au Conseil Municipal

La troisième épreuve

Comme nous l'avions fait pressentir à nos lecteurs, la troisième épreuve de tentative faite pour réunir le Conseil Municipal a été la bonne.

Malgré un temps épouvantable, nos conseillers municipaux se sont rendus en majorité à la troisième réquisition de convocation.

Cette fois, le maire n'a pas donné sa démission, il était indisposé. A l'occasion de cet arrêt dans la grève des maires, il est bon de faire remarquer que M. Poirier, qui est en même temps capitaine des Pompiers, ne pouvait guère suivre ses collègues dans cette voie d'insubordination. Un assimilé militaire est obligé de donner l'exemple de la discipline, à l'encontre même de ses fonctions municipales.

C'est pour cela que l'ancienne loi déclarait incompatibles les fonctions de maire et d'adjoint avec celles d'officiers des milices et des sapeurs-pompiers.

La nouvelle loi du 5 avril 1884 n'a pas reproduit cette incompatibilité, voilà pourquoi M. Poirier peut être en même temps maire et capitaine des Sapeurs-Pompiers.

M. Robert, 1^{er} adjoint, a donc eu l'honneur, en l'absence du maire, de présider la troisième épreuve de réunion du Conseil municipal.

Pour avoir une suite logique d'opposition, les membres du Conseil municipal auraient dû mettre aussi peu d'empressement à se rendre à la troisième convocation qu'à la première. C'est tout le contraire qui est arrivé, après avoir montré aux deux premières convocations leur intention formelle de fronder l'autorité supérieure, à la troisième, ils se sont rendus au nombre de dix qui forme la quorum exigé par rapport au nombre de conseillers en exercice.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. Robert fait à nouveau donner lecture

de la lettre de l'administrateur faisant connaître le sujet de la réunion du Conseil municipal en session extraordinaire.

La parole est accordée à M. Pompéi qui émet la motion de se prononcer par refus catégorique à la demande de l'administration, et de laisser à celle-ci toute la responsabilité d'employer à sa guise les fonds communaux sans participation du conseil municipal.

M. Ozon ne voit pas comment on pourrait contracter un emprunt sans de nouveaux impôts.

M. Girardin dit que si M. l'Administrateur a de tels moyens de faire face à la situation, il faudra bien qu'on les voie.

A l'unanimité le Conseil, sans autre discussion, se prononce comme un seul homme pour le refus d'inscription et de mandattement préconisé par l'ancien maire.

Voilà donc, après un mois, où aboutit cette obstruction municipale dont on a fait tant de bruit.

Cette mise en demeure, dont le Conseil municipal a été l'objet, lui a donné le temps de réfléchir et de trouver les moyens de sortir d'une situation fort embarrassée.

Il paraît que les réflexions ont été amères, puisque, après un mois, nos édiles sont obligés de rester dans la même situation passive, c'est-à-dire que l'on fera sans eux et, avec équité, on payera l'entrepreneur électrique que, par obstination, on ne voulait pas payer quand d'autres ont été payés, malgré que la situation de la commune était à ce moment aussi obérée.

Comme nous le disions dans notre dernier numéro, les conseillers municipaux n'ont aucun sujet de se plaindre. On a agi à leur égard de tous les ménaagements possibles, on leur conserve le titre de conseillers municipaux; quant à la fonction, ils y ont renoncé d'eux-mêmes en se refusant à en exercer les difficiles fonctions par ces temps de décadence.

Ils ont voulu qu'on les brise pour avoir à se prévaloir d'être victimes du devoir, ils en sont réduits à se morfon-

dre dans une inaction qui ne peut que les déprécier.

Il est vrai de dire que M. Légasse leur a défendu de donner leurs démissions de conseillers municipaux; toute leur activité politique consiste donc à se soumettre aux volontés du maître, elles passent avant tout, même avant les intérêts qu'ils ont chargé de représenter. Il y a longtemps que nous le savions, ce qui vient de se passer en est une preuve de plus, et une preuve de plus de l'inutilité des municipalités, quand elles en sont réduites à un tel état de dépendance et en même temps de manque de ressources.

LE FLAMBEAU ET M. L. LÉGASSE

Dans un des numéros du «Flambeau» que nous a apporté le dernier courrier, nous trouvons une lettre de M. Louis Légasse fort bien reproduite en fac-simile, mais avec des commentaires du directeur du journal parisien.

Si le fac-simile est parfait, y compris la signature bien connue de notre délégué, nous ne pouvons qu'en dire autant des compliments peu flatteurs dont il est l'objet.

Voilà donc M. L. Légasse aux prises avec le directeur du journal parisien, «*Le Flambeau*». Nous reproduisons d'autre part sa lettre et la réponse épée que M. Charles Le Fraper y fait.

Nos lecteurs se rendront compte qu'il n'y a pas qu'à Saint-Pierre que M. Légasse se trouve violemment critiqué et combattu comme le mérite son ostracisme révoltant.

Déjà à son sujet nous avions précédemment publié quelques enregistrements de notre confrère et compatriote Parisien; mais jusqu'ici les critiques émises par le Flambeau n'avaient pas atteint l'acuité cinglante que nous relevons dans son dernier article qui, tout en disant de cruelles vérités, nous promet certaines révélations devant être pittoresques par avoir été puisées à la bonne source que l'on sait.

QUI SE SENT MORVEUX SE MOUCHE

Les articles du *Flambeau* sur la situation politique et économique des îles Saint-Pierre et Miquelon n'ont pas eu l'heure de plaire, paraît-il, à M. Louis Légasse, délégué réactionnaire, au Conseil supérieur des colonies.

Voici le factum ridicule que nous adresse ce farouche défenseur des dernières églises de France.

Nous nous empressons, suivant notre habitude, d'en livrer le fac-similé aux méditations de nos lecteurs.

Adresse Télégraphique
MORUE-PARIS

HORS-CONCOURS
MEMBRE DU JURY
EXPOSITION UNIVERSELLE
PARIS 1900

ANCIENNES MAISONS
A CASSIOL & Cie
SECERIES DE MORUES DE PORT DE BOUC
S-M LÉGASSE NEVRE & Cie
EMILE HOUDEUC
SERVICE POSTAL A VAPEUR
entre
S. PIERRE-MIQUELON TERRE-NEUVE
LE CANADA & LES ÉTATS-UNIS

SUCCURSALES
A SAINT-PIERRE-MIQUELON
AGENCES
FÉLAMP SAINT-MALO SAINT-SERVAN
PAMPOL BORDEAUX BAYONNE
ENTREPOT
A MARSEILLE
SECERIE A PORT DE BOUC

La Morue Française

Société Anonyme Capital 3,000,000 de Francs

SIÈGE SOCIAL: 80 RUE TAITBOUT, PARIS

Monsieur le DIRECTEUR du Journal « LE FLAMBEAU »

PARIS

Monsieur le Directeur,

Nous vous prions de ne pas vous donner la peine de nous envoyer votre Journal à notre Siège Social, 80 Rue Taitbout, pas plus qu'au domicile d'un de nos Administrateurs Délégués, 39 Rue de Clichy.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments distingués.

L. Légasse

N.-B.—A la dernière heure, nous apprenons que l'abbé Légasse, vicaire apostolique de Saint-Pierre et Miquelon, vient de s'embarquer, abandonnant ses canailles et sa cathédrale en construction, pour appuyer auprès de M. Milliès-Lacroix, la candidature au *Mérite colonial* M. Louis Légasse.

Il y a quelques mois à pareille époque, un *grand manitou* de la franc-maçonnerie, l'illustre directeur du journal anti-clérical *A bas les calottes*, enfin, un député d'affaires, dont tous les co-

lègues envient l'entregent et blaguent les malheurs conjugaux, demandaient pour M. l'abbé Légasse *un tout petit écèché*.

Il est inutile d'ajouter que cette vaine phalange de politiciens véreux avait été mise en mouvement par M. Louis Légasse, dont on escomptait la générosité.

Malheureusement, l'affaire fut mal conduite et échoua piteusement, mais au moins ceci nous permet de constater la

TÉLÉPHONE
PAGE 225 23

Les petits-pêcheurs

Eclairés et instruits à leurs dépens de l'usage que l'on avait fait de leur adhésion au grand syndicat de M. Légasse, les petits-pêcheurs viennent d'envoyer leurs démissions à M. Edouard Bidet, faisant fonctions de président.

En constatant ce bon mouvement de leur part, nous n'avons qu'un regret, c'est qu'ils ne l'aient pas accompli dès qu'ils ont été trompés dans l'affaire baie-leine.

Ils ne doivent pas en rester là, comme ils ont des intérêts à défendre, c'est à eux de se grouper en un syndicat de petits-pêcheurs.

Ils ont assez d'hommes capables parmi eux pour les mettre à la tête du comité qui sera chargé de défendre leurs intérêts.

Qu'ils aient soin de ne pas y introduire de transfuges, c'est-à-dire de ces gens qui ne sont bons qu'à décourager les autres et à faire avorter les meilleures entreprises.

Le jour où ils auront constitué leur syndicat, ils verront l'autorité même maritime prendre soin de ne pas trop les molester.

Et le jour où ils voudront faire prévaloir leurs revendications de petits-pêcheurs, ils n'auront qu'à s'adresser à M. le député Armez, qui se fait une spécialité de défendre les marins contre les vexations dont ils peuvent être l'objet. Leurs moindres réclamations auront beaucoup plus de valeur, lorsqu'elles seront présentées par le comité de leur syndicat et en leur nom.

LES PETITS PROFITS DE M. LÉGASSE

On sait que M. Légasse seul a retiré quelques avantages du creusage du Barrachois. Ce travail, qui a couté à la colonie 825,000 francs, lui permet de faire accoster ses plus grands navires à sa caisse et de les décharger sans de grands frais : ses magasins et son personnel étant à proximité.

Le seul inconvénient de ce nouvel état de choses, c'est que les contribuables, en compensation de l'exemption des droits de quai que M. Légasse ne paie plus, eux sont obligés de payer un double charroi pour se faire apporter leurs marchandises en ville.

Si c'était tout encore, on se dirait ce n'est pas une grosse affaire de combler le déficit des droits de quai et du double prix de charroi ; mais comme l'on dit vulgairement l'appétit vient en mangeant, M. Légasse a trouvé le moyen, grâce aux complaisances d'un Jullien de ne plus payer de droits de quai mais lui s'est ingénier à en empêcher un des

C. L.



chargeurs qui mettent de la marchandise à bord de ses navires.

Les connaissances du «Président Armand» portent trois francs par tonneau de frais de débarquement à la charge du destinataire, et 10 0/0 de chapeau au lieu de 5 0/0, celui ordinairement réclamé.

De la sorte, le fret au lieu d'être de 12 francs de Marseille se trouve être de 17 francs.

Qui est-ce qui paie cette augmentation ? les contribuables et les consommateurs.

Qui est-ce qui profite de l'exemption des droits de quai ? M. Légasse seul dans en faire bénéficier les autres.



VERS LE CANADA

On nous assure que plusieurs familles de la colonie vont aller rejoindre leurs au Canada, aussitôt que la rigueur de la saison va s'être adoucie.

Il est bien certain que ceux qui ont pris ou qui vont prendre la décision de s'expatrier ont raison de choisir de préférence ou d'attendre le printemps.

Au printemps, il est moins pénible de voyager et d'entreprendre une traversée qui, quoique de courte durée, est assez longue pour avoir le temps d'essayer un coup de vent, ce qui n'a rien d'attrayant.

Au printemps, il est plus facile d'arriver à se caser au Canada, parceque c'est le moment de la reprise des travaux, d'où plus de facilité de trouver de l'occupation dès en arrivant.

Nous ne sommes donc pas étonné que, parmi les partants de l'automne et du commencement de l'hiver, il y ait eu quelques déceptions.

D'abord, en partant en plein hiver, on a à subir tous les ennuis de se préoccuper de se mettre à l'abri, au plus vite, des intempéries de la saison; pressé, on n'a ni le choix ni le temps, on se casse à la première occasion offerte, mal ou pas à son goût la plupart du temps, et de là surviennent des dégouts puis des déboires.

Fort heureusement, tous nos compatriotes n'en sont pas là et nous en savons qui se trouvent très heureux et très contents d'avoir pris leur détermination de partir.

Les plus favorisés sont, bien entendu, les ouvriers, ils ne regrettent qu'une chose, c'est qu'il y ait des chômagés forcés. Ces perles de temps, ces interruptions dans les travaux existent dans tous les pays; dans les uns, c'est le climat rigoureux de l'hiver qui y oblige, dans d'autres, c'est ce que l'on appelle la morte-saison des affaires, où de toutes parts la vie industrielle et la-borieuse semble se donner le mot pour se ralentir.

Si le Canada n'avait pas ses hivers rigoureux, comme pays nouveau et d'avenir, il attirerait toutes les émigrations des contrées qui regorgent de population.

Pour s'y acclimater, il faut, en première ligne, ne pas redouter la rigueur de l'hiver, être encore relativement jeune, de manière à ne pas être prédisposé à la nostalgie, c'est-à-dire au regret d'avoir quitté son pays.

Avant nous, un grand homme a dit que la patrie est là où l'on se trouve bien, où l'on acquiert des facilités d'existence, que l'on ne trouve plus dans son pays d'adoption ou de famille.

Ceux qui sont restés au Canada, ceux qui font venir leurs familles, c'est donc qu'ils s'y trouvent bien et qu'ils y gagnent plus facilement leur vie.

Devant l'incertitude de l'avenir, c'est une angoisse de moins, et nous ne pouvons faire autrement que de les approuver d'avoir eu l'énergie de conserver leur liberté d'action et leur droit à l'existence individuelle et de famille par le travail.

LE RENOUVEAU DU PRINTEMPS

Avec la venue du printemps sur le calendrier a coïncidé la plus grande tempête de neige que nous ayons eue de tout l'hiver.

Dès mercredi matin, le vent était de la partie du sud et faisait présager que nous aurions du grand mauvais temps.

En effet, dès midi ce n'était plus un simple coup de vent mais une véritable tempête de vent et de neige aveuglant en poudrin.

De tout l'hiver que nous éprouvons seulement depuis la mi-février, c'est certes la plus rude journée de mauvais temps, et cependant février et mars se sont montrés prodigues de mauvaises journées par le froid et par la neige comme on ne l'avait pas vu depuis bien des années: nos rues encombrées de neige en témoignent suffisamment.

Il convient de dire que l'hiver s'est fait tard, aussi est-il à craindre que le printemps soit dur et que la débâcle des glaces, se produisant plus tardivement, ne soit un danger pour la navigation dans ces parages si fréquentés pendant la saison de pêche.

A tout bien regarder, il est fort regrettable que le vapeur à passagers soit parti cette année de si bonne heure.

Quand le printemps est beau ou ordinaire c'est un avantage pour commencer la campagne de pêche plus tôt.

mais il n'en est pas de même après un hiver aussi dur et surtout aussi tardif que celui que nous venons d'éprouver, et qui na pas encore dit son dernier mot de rigueur.

Il y a cet inconvénient que nos marins arrivent dans un pays où la mauvaise saison n'est pas terminée, où le froid qui sévit est ce qu'il y a de plus préjudiciable à leur santé.

Déjà leur traversée par vapeur s'effectue dans de plus mauvaises conditions que par voiliers: leur acclimatation au froid se faisant d'un jour à l'autre, presque de heure à heure, nos équipages passent d'une bonne température à un froid glacial quand ils arrivent dans les parages des bancs de Terre-Neuve.

Cet inconvénient grave d'acclimatation trop brusque et trop rapide ne se produit pas sur les voiliers, parceque ces derniers franchissent les distances moins facilement et aussi parce qu'ils n'atteignent que progressivement les températures glaciales qui, à partir des bancs, nous environnent.

Une fois de plus le progrès n'est pas précisément dans la pratique la réalisation du bien-être sanitaire, il n'a qu'un avantage, si c'en est un, d'encombrer dès le printemps notre hôpital colonial et de faire monter les recettes d'hospitalisation : triste résultat.

NAVIGATION

Mercredi matin, avant le mauvais temps, le trois-mâts «Président Armand» était assez heureux de se réfugier au fond du Barachois avant la bourrasque de neige.

Ses ancrages étant immuables par les amas de glace, il est allé s'échouer sur l'extrémité de la voie du slip Lefèvre et Cie.

A la mer montante, le navire s'est hallé à la cale de la Morue Française.

Le vapeur postal «Saint-Pierre-Miquelon», parti dimanche à dix heures du matin, n'est arrivé à Halifax que tard dans la soirée de mardi, ce qui lui fait une traversée d'au moins 60 heures.

Les malles n'arriveront donc pas pour profiter du départ des transatlantiques français quittant New-York le jeudi matin.

Mercredi matin, le vapeur «Saint-Pierre» laissait le quai du commerce

pour faire un voyage de marchandises à Miquelon.

Arrivé à destination, il a eu à peine le temps de débarquer quelques fûts de pétrole, et aussitôt est allé en dehors se mettre à l'abri de la terre.

Ce n'est que jeudi matin qu'il a pu achever le débarquement à Miquelon du restant de sa cargaison. Dans l'après-midi de bonne heure, il était de retour à son poste à quai.

On parle, sous toutes réserves, de la perte du trois-mâts « Antoinette » aux Açores.

Insécurité des rues

A la suite des grandes tombées de neige, il est vraiment inexplicable que la municipalité n'ait pas fait circuler le chasse-neige avec son attelage à la Daumont.

Avec une voie praticable au milieu de la rue, les particuliers n'auraient pas été obligés de creuser des espèces d'escaliers pour descendre chez eux.

En plus de ces précipices, qui barrent les rues dans le sens de la largeur, la municipalité a cru bon d'en former d'autres sous prétexte de dégager les chapeaux des prises d'eau. En travaillant ainsi, ce n'est pas songer à la sécurité de ceux qui sont obligés de circuler par les rues, notamment aux mille marins qui vont arriver par le Sylvie.

Déjà dimanche dernier, il s'est produit ce que l'on n'avait jamais vu : le corbillard, par suite d'un des inconvénients ci-dessus, a versé en plein centre de la ville. A l'arrivée des marins, les armateurs en seront quittes pour quelques jambes ou bras cassés.

ANNONCES & AVIS

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Les abonnés qui devaient payer avant la fin du trimestre, sont informés qu'il sera disposé à vue sur eux pour tout paiement en retard.

A VENDRE ou A LOUER

Ensemble ou séparément

L'HABITATION BEUST & FILS

Comportant magasins à sel, à morue, à marchandises; sécherie à morue (système Whitman), charpenterie, tonnellerie, comptoir, écuries, boulangerie, maisons d'habitation, granges, cales, prairies, etc.

A VENDRE

1° Divers articles d'exploitation tels que chalands, grand canot à rames, bascule à contrôle, pompe aspirante et foulante, etc.

2° Diverses marchandises telles que caisses à morue assorties, allonges en fer pour cales et constructions, grande seine à capelan, etc.

3° Divers objets mobiliers.

S'adresser à l'Habitation

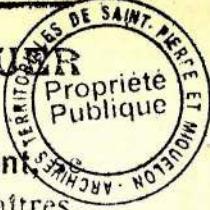
BUREAU DE PLACEMENT MUNICIPAL de la ville de Québec

Les servantes d'origine française et bien recommandées, qui désirent émigrer au Canada, pourront, à leur arrivée à Québec, s'adresser au bureau de placement municipal de la ville, à l'Hôtel de Ville, où elles pourront facilement trouver à se placer convenablement dans des familles recommandées par le bureau, sans avoir rien à payer au bureau pour leur engagement.

Heures de bureau: 9 h. du matin à 4 h. de l'après-midi, sauf le samedi où le bureau n'ouvre que de 9 h. à 1 h.

Joseph TANGUAY
Gérant

A VENDRE ou A LOUER



1° L'habitation Th. Clément, composant de maisons de maîtres, magasins à morue, à sel et à marchandises, boulangerie, écurie, cale, granges, échouerie, jardins et prairies, mesurant environ 210 mètres en longueur sur le rivage de la rade.

2° Une autre Habitation, à l'est de la première, se composant de maison, cabanes de pêche, saline, échouerie, granges, cours d'eau et prairie, mesurant environ 90 mètres sur le rivage.

(Cette dernière peut être divisée en deux lots.)

A VENDRE

1° Une propriété Th. Clément, sis rues Ange-Gautier, Bourillon, Bruslé et Fayolle, comprenant maison de maître avec salle de bains, W.C. et chauffage à l'eau, écurie, parterre sur le devant de la maison, cour, jardin et parc sur l'arrière, le tout mesurant environ 2300 mètres carrés. Cette propriété est actuellement occupée par M. le Consul britannique avec bail expirant en mai 1910.

2° Un chaland et quantité d'objets de matériel d'habitation d'armement à la pêche.

3° Marchandises diverses d'armement.

4° Une chambre à coucher en chêne, un lit fer avec sommier, table à rallonges et buffet de salle à manger en noyer, vaisselle en porcelaine, batterie de cuisine, etc.

A VENDRE

La goélette « GEORGES »
Avec son armement de pêche

S'adresser à M. G. LAMUSSE

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.